



Communiqué N° 10 de la Ville de Nanterre du jeudi 7 mai 2020.

Réouverture des écoles et des crèches Reprise des marchés - Distribution des masques – Développement des déplacements à vélo.

REOUVERTURE PROGRESSIVE DES ECOLES LE 14 ET LE 18 MAI. Fermées depuis le 16 mars, les écoles doivent rouvrir progressivement à partir du 11 mai sur décision du gouvernement et sur la base du volontariat des parents. Conformément à la loi et à ses obligations, la ville de Nanterre se doit d'accompagner cette réouverture en veillant, en tout premier lieu, à une stricte protection sanitaire des enfants et des personnels.

A Nanterre, cette reprise progressive se fera en trois étapes :

- une pré-rentrée des enseignants et des personnels de service les 11 et 12 mai,
- une rentrée des écoles élémentaires jeudi 14 mai, pour les niveaux définis par l'Education nationale (CP, CM2, ainsi que les CE1 pour les écoles situées en réseau d'éducation prioritaire), et pour les enfants prioritaires définis par l'Etat,
- une rentrée des classes de grande section en école maternelle lundi 18 mai.

Cette rentrée progressive doit permettre à la ville de Nanterre de travailler avec ses personnels et en étroite collaboration avec les directrices et directeurs d'écoles, à une stricte application de l'ensemble des mesures prévues par le protocole sanitaire pour empêcher toute propagation du Covid-19.

Outre le port obligatoire du masque pour les enseignants et les personnels de service dans des conditions définies par le protocole, le lavage régulier des mains pour tous les présents, les marquages au sol pour un respect des distanciations dans des classes de 15 élèves maximum en élémentaire, la désinfection systématique des locaux utilisés, beaucoup d'autres mesures seront mises en œuvre pour renforcer cette protection sanitaire.

L'étalement de la réouverture des écoles prend en compte plusieurs facteurs :

- le nombre d'enfants dont les parents ont annoncé la présence et qui se situera dans un premier temps autour de 25% des effectifs habituels,
- le nombre d'enseignants présents,
- le nombre de personnels de service mobilisables.

Concernant la restauration, la reprise de ce service se fera également en plusieurs étapes :

- un panier pique-nique fourni par les parents les 14 et 15 mai,
- un repas froid servi par la ville pour la semaine du 18 mai,
- le retour à un repas chaud dans le plus grand nombre possible d'écoles à partir du 25 mai.

S'agissant des activités périscolaires, les conditions ne sont pas créées pour leur reprise immédiate.

La ville de Nanterre tient à saluer l'engagement commun des personnels de la ville et de l'Education nationale qui ont à cœur de remplir leurs missions de service public, dans l'intérêt des enfants et la protection de la santé de chacun. Le Maire de Nanterre a rencontré à deux reprises les associations de parents d'élèves pour être à leur écoute.

REOUVERTURE DE HUIT CRECHES. La réouverture des crèches sera également progressive. Dans un premier temps, compte-tenu du nombre de personnels mobilisables, huit crèches seront ouvertes à partir du mercredi 13 mai, pour un accueil de 130 enfants, avec une organisation de 10 enfants maximum par salle. Ces huit crèches sont réparties dans différents quartiers de la ville. Une priorité d'accueil sera accordée aux enfants des personnels soignants, des enseignants, des policiers, pompiers et militaires. D'autres crèches devraient rouvrir progressivement.

REOUVERTURE DES MARCHES. Les trois halles couvertes des marchés du Centre-Ville, Pablo-Picasso et Chemin de l'Île seront ouvertes à partir du mardi 12 mai, aux jours et horaires habituels. Les parties extérieures de ces marchés qui ne disposent pas d'entrées et de sorties contrôlables resteront interdites. Le marché plein air sur l'Esplanade Charles-de-Gaulle reste interrompu.

Dans les halles alimentaires qui vont rouvrir, un protocole sanitaire très strict sera appliqué. Le nombre de personnes présentes au même moment à l'intérieur de la halle sera limité afin de respecter les règles de distanciation. Du gel hydroalcoolique sera à la disposition des commerçants et des usagers. La Ville de Nanterre recommande vivement aux commerçants et aux clients de porter un masque.

DISTRIBUTION DES MASQUES AUX HABITANTS. La distribution de masques mis gratuitement à la disposition des habitants par la ville de Nanterre a commencé mardi 5 et mercredi 6 mai, et se poursuivra dès le lundi 11 mai. Une mise sous enveloppe citoyenne des masques aura lieu samedi 9 mai et lundi 11 mai à 10h au Palais des Sports. Pour participer à cette action bénévole, envoyer un mail à : nanterremobilisationcovid19@mairie-nanterre.fr. La distribution des masques dans les boîtes à lettres sera complétée par une remise de masques à tous les jeunes Nanterriens de 10 à 25 ans selon des modalités qui seront précisées très prochainement. La ville de Nanterre va également lancer une campagne de communication pour inciter les habitants à porter un masque en dehors de chez eux, en toutes circonstances.

POUR UN DEVELOPPEMENT DES DEPLACEMENTS A VELO. Afin d'éviter une surcharge des transports en commun à partir du 11 mai, la ville de Nanterre s'inscrit fortement dans une promotion des déplacements à vélo domicile-travail. A cet effet, la

ville se réjouit que ses propositions de pistes cyclables aménagées sur les grandes voies départementales de circulation aient été retenues par le Conseil départemental des Hauts-de-Seine, même s'il s'agira de pistes cyclables provisoires. L'une de ces pistes devrait être prochainement créée sur l'avenue Joliot-Curie qui constitue un axe stratégique de déplacement à Nanterre.

De son côté, la ville de Nanterre travaille à plusieurs mesures favorables au développement de l'usage du vélo, en particulier en terme de services de réparation et d'aide à l'achat de vélos. La période de confinement a vu naître une magnifique solidarité à Nanterre, que la phase de déconfinement ne doit pas effacer. Le développement des déplacements à vélo fait partie des grands choix à opérer pour que le monde d'après crise soit différent.